

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

ESCP
diplôme pour dirigeant en administration des affaires
Grade de Master

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 443-2 et L 641-5,
Vu le code de l'éducation et notamment son article D612-34,
Vu le décret n°2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion,
Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privé reconnus par l'Etat,
Vu l'arrêté du 17 juillet 2019 autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 02 juillet 2018 relatif à la liste des diplômes conférant le grade de master,

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) né(e) le 20 octobre 1979 à Allahabad (Inde)
a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme pour dirigeant en administration des affaires.

Le diplôme pour dirigeant en administration des affaires
est délivré au titre de l'année universitaire 2019-2020 à

M. Ankur BHATTACHARYA

à qui est conféré le grade de master

Le titulaire

Le directeur général
ESCP

Frank BOURNOIS

N° ESCPEUR 15041505

N° 20202020005

Le président du jury


Jean-François LEMOINE

Fait à Paris, le 16 décembre 2020

Le recteur de région académique,
chancelier des universités


Christophe KERRERO

une école de la

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR